

COMMUNE D’ORAISON

**CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 JANVIER 2011

◀ COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE ▶

POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2011

| | PRESENTS | EXCUSES | ABSENTS | POUVOIR A |
|-------------------------|-----------|----------|----------|-----------------|
| VITTENET Michel | + | | | |
| BEGNIS Michèle | + | | | |
| FERRIGNO Gérard | + | | | |
| MOSCONI Marie-Christine | + | | | |
| MANTEAU Gérard | + | | | |
| MARTINON Marie-Thérèse | + | | | |
| BENAITON Jean-Marie | + | | | |
| NAPOLI Christine | + | | | |
| KREDIMI Abdelghani | + | | | |
| JURAN Suzy | | + | | |
| FAVIER Pierre | + | | | |
| FRANCOIS Jacqueline | + | | | |
| NOEL François | | + | | FERRIGNO |
| LE MESTRE Françoise | | + | | |
| MAZZOLENI Jacques | + | | | |
| MILESI Christelle | + | | | |
| PLAUCHUD Gérard | + | | | |
| REVEST Françoise | + | | | |
| SACHOT Yann | | | + | |
| SAULNIER Monique | + | | | |
| LAZAUD Gérard | | + | | |
| NERVI Véronique | + | | | |
| JOSELET Joëlle | + | | | |
| SAUVECANE Fabienne | + | | | |
| ZUNINO Bernard | + | | | |
| SATABIN Bruno | + | | | |
| HUARD Béatrice | + | | | |
| TOTAUX | 22 | 4 | 1 | 1 |

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

GERARD FERRIGNO

CONSEIL MUNICIPAL DU : 25 JANVIER 2011

ORDRE DU JOUR

| <u>N°</u> | <u>OBJET</u> | <u>RAPPORTEUR</u> |
|------------------|---|--------------------------|
| 01 | Pointage des Conseillers Municipaux Présents Absents ou excusés | M. le Maire |
| 02 | Désignation Secrétaire de Séance | M. le Maire |
| 03 | Approbation de l'Ordre du Jour | M. le Maire |
| 04 | Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du 02-12-2010 | M. le Maire |
| 05 | Liquidation Séance du Conseil Municipal du 02-12- 2010 | M. le Maire |
| 06 | Compte-Rendu d'activités | M. le Maire |
| 07 | REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL LOCAL GARANTIE D'EMPRUNT ET SUBVENTION AU PACT ALPES DE HAUTE PROVENCE | M. le Maire |
| | URBANISME | |
| 08 | AVIS SUR LA LOCATION D'UN LOCAL EN ZONE ARTISANALE SUR LA PARCELLE ZI 433 PAR LA SCI FRANVAL A MME LAURENCE GARCIN | M. BENAÏTON |
| 09 | INDEMNITE D'EVICITION DU BAIL RURAL SUR LA PARCELLE ZZ N° 40 | M. MANTEAU |
| | PERSONNEL | |

| | | |
|-----------|---|---|
| 10 | TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011 | Mme BEGNIS |
| 11 | MODIFICATION DU PROTOCOLE DU 19 DECEMBRE 2000, FIXANT LES REGLES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL | Mme BEGNIS |
| | COMPTABILITE | |
| 12 | OUVERTURE DE CREDITS | M. le Maire |
| | DIVERS | |
| 13 | DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'HABITATION PAR M. ALAIN FILLIETAZ | M. le Maire |
| 14 | CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU SITE DU PLAN D'EAU DES BUISSONNADES | M. le Maire |
| 15 | SUBVENTION AU COMITE DES FETES | Mme MOSCONI |
| 16 | QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> • OPERATION LES NEUFS FONTAINES DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SA DOMICIL POUR LA REALISATION DE 28 LOGEMENTS • ECOLE MATERNELLE : MOTION POUR LA REOUVERTURE DU 8^{ème} POSTE • CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ORAISON ET MME ROSARIO D'ESPINAY SAINT LUC ARTISTE PEINTRE | M. le Maire M. FERRIGNO Mme MOSCONI |

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU
02 DECEMBRE 2010**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2010.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 22 POUR ET 1 ABSTENTION (JOSELET)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : LIQUIDATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02
DECEMBRE 2010**

**FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ILO ET VAL DE
RANCURE -PERIMETRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE ET
REPARTITION DES SIEGES : affaire réglée**

**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE D’ORAISON AU
SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO : affaire réglée**

**ECOLE ELEMENTAIRE : CREATION D’UN RESTAURANT
SCOLAIRE, DE DEUX NOUVELLES SALLES ET 1^{ERE} TRANCHE DU
REAMENAGEMENT DE L’ACCUEIL.**

**CONVENTIONS D’INDEMNISATION N°2 POUR
LES LOTS N° 2 – 4 – 8 : affaire en cours**

**« PROJET DE CENTRALITE – REQUALIFICATION URBAINE DE
L’ESPACE MAIRIE, ECOLE, COMMERCES » DEMANDE SUBVENTION
FEDER : affaire en cours**

**CESSION GRATUITE PARCELLES TELEVISION DE FRANCE (TDF) :
affaire en cours**

**AVIS SUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZI 228 EN ZONE
ARTISANALE : affaire réglée**

**AVIS SUR LA LOCATION D’UN LOCAL SITUE SUR LA PARCELLE ZI
442 EN ZONE ARTISANALE PAR LA SCI DURANCE ACTIVITES A LA
SOCIETE PACK ENERGIE SUD : affaire réglée**

**CREATION DU SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI 3-6 ANS :
affaire réglée**

**TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011 : affaire
réglée**

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL : affaire réglée

DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL : affaire réglée

TARIFS 2011 : affaire réglée

**GESTION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL EN
AGGLOMERATION
CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNE
D'ORAISON : affaire réglée**

**ASSOCIATION L'EVEIL DES LUTINS – CONVENTION DE
PARTENARIAT : affaire réglée**

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 2011 : affaire réglée

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DUES DANS LE
CADRE DU PAIEMENT DES TAXES D'URBANISME : affaire réglée**

**EMPLOI INTERCOMMUNAL D'ASSISTANT INFORMATIQUE : affaire
réglée**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

| DATE | REUNIONS | OBJET |
|-------------|-------------------------|--|
| 06/12/10 | ILO | Conseil communautaire |
| 06/12/10 | Mairie | Réunion d'information activité ski |
| 08/12/10 | SMAVD | Comité syndical |
| 09/12/10 | Mairie | Commission listes électorales |
| 09/12/10 | ILO | Inauguration STEP St Maime |
| 11/12/10 | Mairie Volx | Assemblée Générale association Maires |
| 15/12/10 | Mairie /Conseil Général | Travaux La Tuilière |
| 16/12/10 | Mairie | Vidéosurveillance |
| 22/12/10 | ILO | Conseil communautaire |
| 11/01/11 | ILO | Conseil communautaire |
| 13/01/11 | ILO | ZAD Economique |
| 20/01/11 | Mairie | Assemblée générale copropriété château |
| 21/01/11 | Commission urbanisme | PLU |

Manifestations culturelles

Du 03 décembre 2010 au 17 janvier 2011

| DATES | EVENEMENT / ORGANISATEUR |
|-----------------|---|
| 4 et 5 décembre | Téléthon - AFM Marché de Noël - OLIDO |
| 5 décembre | Loto – Rythme & Harmonie |
| 11 décembre | Course pédestre – La foulée Parade de Noël – Olido et la Commune |
| 12 décembre | Loto – La chaîne d’Oraison |
| 15 décembre | Audition de l’école de musique |
| 18 décembre | Concert de Noël – Rythme et Harmonie Parade de Noël – Olido et la Commune Feu d’artifice musical Djamel LIFA dédicace son livre « le jour où j’ai raccroché les gants » |
| 19 décembre | Loto – Les cheveux d’argent |
| 26 décembre | Loto – Rugby Entente Provençale |
| 31 décembre | Réveillon – Comité des fêtes |
| 1 janvier 2011 | Loto - Oraison Sports |
| 7 janvier | Vœux du Maire |
| 9 janvier | Loto – Les pieds tanqués |

LES REUNIONS DU CCAS

| Date | Motif |
|-------------|---|
| 06/12/2010 | Confection des colis de Noël pour les anciens à Villeneuve |
| 07/12/2010 | Distribution des colis de Noël |
| 08/12/2010 | Distribution des colis de Noël |
| 14/12/2010 | Distribution de confiseries à la Maison de Retraite Les Bois de Galfard |
| 16/12/2010 | Distribution de confiseries à la Maison de Retraite Les Tilleuls |
| 17/12/2010 | Noël Ecoles Maternelle et Élémentaire |
| 10/01/2011 | Comité de Pilotage CCAS, Chaîne d'Oraison, CMS et Banque Alimentaire : attribution aide alimentaire |
| 13/01/2011 | Réunion mensuelle CMS d'Oraison et le CCAS |
| 21/01/2011 | Réunion avec les épiceries sociales du Département à Volx |

ETAT CIVIL

Naissances –

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| - REVET Tina | née le 20 novembre 2010 |
| - HENIN Lilly | née le 22 novembre 2010 |
| - BERODE Enzo | né le 9 décembre 2010 |
| - ARNOULD Méline | née le 15 décembre 2010 |
| - BÉGEY- - LE MESTRE Maxime | né le 23 décembre 2010 |

Mariages –

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| - Alex RIGAT et Denise DIAS | mariés le 4 décembre 2010 |
|-----------------------------|---------------------------|

Decès –

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| - LECOQUIERRE née MARSOLLIER Lucienne | décédée le 26 novembre 2010 |
| - ABARIS née JAUBERT Juliette | décédée le 6 décembre 2010 |
| - LORFEUVRE née TOUSSAINT Irène | décédée le 20 décembre 2010 |
| - POLET Roland | décédé le 22 décembre 2010 |

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL LOCAL
GARANTIE D'EMPRUNT ET SUBVENTION AU PACT ALPES DE
HAUTE PROVENCE**

Par délibération du 30 mars 2010, le conseil municipal avait donné son accord pour octroyer une subvention de 110.000 € et une garantie d'emprunt au PACT Alpes de Haute Provence dans le cadre de l'acquisition et de la réhabilitation de l'ancien hôpital en 19 logements sociaux.

Par mail du 6 janvier 2011, la Caisse des dépôts et consignations qui octroie les emprunts au PACT a informé Monsieur le Maire que la délibération prise par la commune était incomplète et devait être modifiée.

Alors qu'au moment de la rédaction de cette délibération la CDC avait été consultée par les services et qu'elle n'avait pas fait de remarque sur le texte proposé, Monsieur le Maire se voit donc contraint aujourd'hui de demander au conseil de délibérer à nouveau sur le sujet.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée :

- sur l'octroi d'une subvention de 110.000 € au PACT Alpes de Haute Provence
- pour accorder la garantie de la commune pour le remboursement aux conditions définies en annexe, de la somme totale de 1.606.425 euros, représentant 100 % des quatre emprunts que l'association PACT se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 18 POUR – 2 CONTRE (KREDIMI-FAVIER)
ET 3 ABSTENTIONS (BENAITON-NAPOLI-MILESI)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR BENAÏTON

**OBJET : AVIS SUR LA LOCATION D'UN LOCAL EN ZONE
ARTISANALE SUR LA PARCELLE ZI 433 PAR LA SCI FRANVAL A
MME LAURENCE GARCIN**

La SCI Franval nous a informé que l'entreprise « les artisans de la pierre » qui occupait leur local n° 3 sur la parcelle ZI 433 en zone artisanale était partie.

Elle souhaite relouer ce local à Mme Laurence GARCIN qui a créé depuis Juillet 2009 une activité en auto entrepreneur sous l'enseigne LG Center afin de donner des cours de danse et de fitness.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée sur cette location.

DISCUSSION :

M. SATABIN veut connaître les conséquences du l'avis du conseil sur cette installation, est-ce seulement un avis donné par rapport au cahier des charges de la zone ?

M. le Maire précise qu'il s'agit plus d'une formalité. On doit s'assurer que l'activité n'apporte pas de nuisances (bruit, activités dangereuses) mais on ne peut pas vraiment s'opposer à une installation car la règle reste quand même celle de la liberté du commerce.

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 22 POUR ET 1 ABSTENTION (SATABIN)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU

**OBJET : INDEMNITE D'EVICITION DU BAIL RURAL SUR LA
PARCELLE ZZ N° 40**

Monsieur GOZZI Julien cultive au titre d'un bail rural la parcelle cadastrée section ZZ n°40.

La commune a dû reprendre une partie de cette parcelle afin de réaliser la nouvelle station d'épuration.

A cet effet, une division parcellaire a été effectuée et une nouvelle parcelle ZZ n°44 d'une contenance totale de 98a8ca3 composée de l'emprise de la station d'épuration actuelle (41a55ca) et de la future (57a28ca) a été créée.

La modification de ce parcellaire entraîne la modification du bail ainsi que le paiement d'une indemnité d'éviction en contrepartie de la libération des lieux.

Après estimation des Domaines, l'indemnité d'éviction liée à l'emprise de la future station d'épuration est fixée à 0,58€/m2 soit un montant de 3 322,24€ pour 57a28ca.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour signer le nouveau bail rural intégrant les nouvelles désignations parcellaires et pour verser l'indemnité d'éviction à M. Gozzi.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Il s'avère qu'un agent dont le dossier a été proposé à la promotion interne auprès de la Commission Administrative Paritaire, a été inscrit sur la liste départementale le 21 octobre 2010.

L'agent ayant l'expérience professionnelle et les aptitudes pour exercer des responsabilités d'un niveau plus élevé, Il y a lieu :

au 01 FEVRIER 2011 :

➤ **DE CREER :**

Dans la catégorie A :

- 1 poste d'Attaché Territorial à temps complet au service Comptabilité et Finances.

Aussi, en tenant compte de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité, ci-joint annexé.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS

**OBJET : MODIFICATION DU PROTOCOLE DU 19 DECEMBRE 2000,
FIXANT LES REGLES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU TEMPS
DE TRAVAIL**

Compte tenu des modifications d'horaires touchant un grand nombre de secteurs et des modifications législatives, le protocole d'accord signé le 01 janvier 2007 a été réactualisé lors de la réunion du Comité Technique Paritaire du 15 novembre 2010, et une mise à jour par service a été soumise à l'approbation des membres du C.T.P.

Aussi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le protocole fixant les règles relatives à l'aménagement du temps de travail en intégrant ces modifications, suivant exemplaire ci-joint.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 22 POUR ET 1 ABSTENTION (JOSELET)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS

Afin de réaliser certaines dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget, il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants, à valoir sur le budget primitif 2011 :

Chapitre 21 : 1 500 €

| Nature | Fonction | |
|--------|----------|---------|
| 2188 | 3212 | 1 500 € |

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE
D'HABITATION PAR M. ALAIN FILLIETAZ**

Par délibération du 28 septembre 2010, le conseil municipal avait accordé un remboursement de taxe foncière à M. Alain Fillietaz sur un bâti qui avait été retenu dans sa base d'imposition alors que celui-ci avait été détruit avant qu'il ne devienne propriétaire de la parcelle G 2164 avenue Victor Gérard.

Il sollicite également un remboursement au titre de la taxe d'habitation.

Le service des impôts lui a accordé un dégrèvement sur les paiements versés à tort sur les années 2007 à 2010.

Pour les années 2000 à 2006, la commune peut accorder un remboursement sur la part communale qui correspond à la somme totale de 160 euros.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur ce remboursement.

DISCUSSION :

Mme SAUVECANE s'étonne que le demandeur ne se soit pas rendu compte plutôt de cette situation.

Monsieur le Maire ne peut lui répondre.

**DECISION PRISE
ADOpte PAR 12 POUR
2 CONTRE (KREDIMI-SAUVECANE)
ET 9 ABSTENTIONS (MAZZOLENI-MILESI-PLAUCHUD-
REVEST-SAULNIER-NERVI-JOSELET-ZUNINO-HUARD)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU SITE DU PLAN D'EAU DES BUISSONNADES

L'agence Novabox est chargée depuis 3 ans de l'organisation des grands pique niques Dacia, rassemblement familial ayant pour objectif de réunir les possesseurs de véhicules Dacia sur une journée champêtre avec des animations de plein air.

Cette année, les responsables du groupe souhaitent organiser un pique nique dans le sud est et le site des Buissonnades correspond à leurs attentes.

Cette manifestation est prévue le dimanche 22 mai 2011 et doit rassembler entre 2 et 3000 personnes (500 à 750 véhicules).

L'agence Novabox s'occupe de toute la logistique : matériel, personnel d'accueil, d'animation, de nettoyage, de sécurité.

Par contre, ils peuvent travailler aussi avec des prestataires locaux (entreprises, associations).

Les tarifs actuels d'occupation du domaine public peuvent difficilement s'appliquer à un site comme le plan d'eau.

Aussi pour cette demande exceptionnelle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette occupation du site en contre partie d'une participation forfaitaire de 3.000 €.

DISCUSSION :

M. ZUNINO demande si le fait de faire payer n'engage pas la responsabilité de la commune en cas de problème.

M. le Maire lui répond par la négative car en donnant le droit d'occuper le domaine public, le bénéficiaire est responsable et doit justifier de son assurance.

M. ZUNINO s'inquiète de savoir si la gendarmerie sera avertie.

M. le Maire lui explique que' la manifestation doit faire l'objet d'une déclaration en Préfecture au titre des grands rassemblements où les aspects sécurité sont étudiés.

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MADAME MOSCONI

OBJET : SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Par courrier du 10 janvier 2011, le Comité des Fêtes nous a informé des difficultés financières qu'il rencontrait dues notamment au manque de participants lors du réveillon de la Saint Sylvestre.

Afin de pouvoir honorer les frais engagés, le Comité des fêtes sollicite une avance de 500 € sur la subvention 2011 qui pourrait être octroyée.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour leur accorder cette avance de 500 €.

DISCUSSION :

Mme SAULNIER fait remarquer que la formule proposée pour le réveillon devrait peut être, être revue si le public ne vient plus.

Mme MOSCONI précise que cette année la concurrence était rude car 7 réveillons étaient organisés dans un secteur géographique proche d'Oraison.

**DECISION PRISE
ADOpte PAR 21 POUR
ET 2 ABSTENTIONS (SAULNIER-REVEST)**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

- **OPERATION LES NEUFS FONTAINES
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SA DOMICIL
POUR LA REALISATION DE 28 LOGEMENTS**

Comme pour le dossier de garantie d'emprunt du PACT Alpes de Haute Provence, la Caisse des Dépôts et Consignations nous demande de reprendre également les délibérations des prêts PLUS où le taux indiqué n'est pas exact.

Dans ce dossier aussi, les délibérations avaient été soumises au préalable sans aucune remarque de la part de la CDC.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande à nouveau l'accord de l'assemblée sur la garantie des quatre emprunts dont les caractéristiques figurent en annexe.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte PAR 21 POUR – 1 CONTRE (KREDIMI)
ET 1 ABSTENTION (MILESI)**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : MONSIEUR FERRIGNO

- **ECOLE MATERNELLE : MOTION POUR LA REOUVERTURE DU 8^{ème} POSTE**

Depuis la rentrée de septembre 2010, l'école maternelle ne compte que 7 classes pour un effectif de 184 élèves.

A priori cet effectif devrait être au moins maintenu à la prochaine rentrée, mais il se peut que celui-ci augmente en raison de programmes de logements en cours.

En 2009, l'école disposait de 8 classes alors qu'il y avait seulement 177 enfants.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose à l'assemblée une motion pour demander la réouverture d'un 8^{ème} poste à la prochaine rentrée scolaire.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : MADAME MOSCONI

- **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ORAISON ET MME ROSARIO D'ESPINAY SAINT LUC ARTISTE PEINTRE**

Mme Rosario d'Espinay Saint Luc, artiste peintre, domiciliée à Oraison vient d'être invitée à la prestigieuse « Biennale de Florence » édition 2011. Elle représentera la France aux côtés de 650 artistes venant du monde entier.

Les frais d'inscription s'élèvent à 2.700 euros auxquels s'ajoutent les frais de déplacement, de transport des toiles, d'hébergement et d'assurance.

Mme d'Espinay Saint Luc ne peut supporter seule l'intégralité de ces charges et recherche des partenaires pour l'aider à participer à ce concours artistique.

Les retombées d'un tel évènement sont importantes pour l'artiste mais aussi pour ses partenaires.

Ainsi cela peut être une opportunité pour valoriser la commune.

M. le Maire propose donc de soutenir cet artiste en lui accordant une aide de 1.000 euros et en lui mettant à disposition le minibus de la commune pour lui permettre de transporter ses œuvres.

En contre partie, il souhaite que celle-ci s'investisse au sein de l'école élémentaire afin de réaliser une œuvre avec les élèves dans le cadre du 1% artistique.

DISCUSSION :

Mme SAUVECANE pense que cette intervention risque de créer un précédent. Après n'importe quel peintre pourra en faire la demande.

M. le Maire ne pense pas que la commune sera liée par cette décision.

M. KREDIMI souhaite savoir si l'essence du minibus sera prise en charge par l'artiste.

M. le Maire lui répond par l'affirmative.

M. FAVIER pense qu'Oraison peut avoir intérêt à ce qu'un artiste soit reconnu à un niveau international. Il peut y avoir des retombées pour la commune.
Si la municipalité fait un geste, l'artiste pourra s'investir plus pour les écoles.

Mme MOSCONI explique que Mme Rosario d'Espinay Saint Luc a déjà une certaine notoriété puisqu'elle a été retenue par le conseil général pour l'Art de Mai.

M. ZUNINO pense que certaines associations de la commune n'ont pas ce montant de subvention et font autant pour les enfants.

Mme NAPOLI pense que si l'œuvre artistique est obligatoire au regard des travaux de l'école, celle-ci risque de nous coûter beaucoup plus cher. Il s'agit là d'un arrangement.

M. le Maire conclut en expliquant que la commune consent à soutenir une artiste d'Oraison . Ce soutien n'a rien à voir avec les aides apportées aux associations.

**DECISION PRISE
ADOPTÉ PAR 12 POUR
8 CONTRE (SATABIN-HUARD-ZUNINO-JOSELET-MILESI-
REVEST-PLAUCHUD – SAUVECANE)
3 ABSTENTIONS (MAZZOLENI-SAULNIER-KREDIMI)**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19h 50.

**MICHEL VITTENET
MAIRE D'ORAISON**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.121-B du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune d' **ORAISON** se réunira en séance **ORDINAIRE** le **MARDI 25 JANVIER 2011 à 18 H 30** en Mairie.

Fait à Oraison, le 19 JANVIER 2011

Le Maire,

Michel VITTENET

ORDRE DU JOUR

| <u>N°</u> | <u>OBJET</u> | <u>RAPPORTEUR</u> |
|-----------|--|-------------------|
| 01 | Pointage des Conseillers Municipaux Présents Absents ou excusés | M. le Maire |
| 02 | Désignation Secrétaire de Séance | M. le Maire |
| 03 | Approbation de l'Ordre du Jour | M. le Maire |
| 04 | Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du 02-12-2010 | M. le Maire |
| 05 | Liquidation Séance du Conseil Municipal du 02-12- 2010 | M. le Maire |
| 06 | Compte-Rendu d'activités | M. le Maire |
| 07 | REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL LOCAL GARANTIE D'EMPRUNT ET SUBVENTION AU PACT ALPES DE HAUTE PROVENCE | M. le Maire |

| | | |
|-----------|---|-------------|
| | URBANISME | |
| 08 | AVIS SUR LA LOCATION D'UN LOCAL EN ZONE ARTISANALE SUR LA PARCELLE ZI 433 PAR LA SCI FRANVAL A MME LAURENCE GARCIN | M. BENAÏTON |
| 09 | INDEMNITE D'EVICITION DU BAIL RURAL SUR LA PARCELLE ZZ N° 40 | M. MANTEAU |
| | PERSONNEL | |
| 10 | TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011 | Mme BEGNIS |
| 11 | MODIFICATION DU PROTOCOLE DU 19 DECEMBRE 2000, FIXANT LES REGLES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL | Mme BEGNIS |
| | COMPTABILITE | |
| 12 | OUVERTURE DE CREDITS | M. le Maire |
| | DIVERS | |
| 13 | DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'HABITATION PAR M. ALAIN FILLIETAZ | M. le Maire |
| 14 | CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU SITE DU PLAN D'EAU DES BUISSONNADES | M. le Maire |
| 15 | QUESTIONS DIVERSES | |